

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE....**

**DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE LA FORET**

**CONVENTION DE TRANSFERT DE BIENS MOBILIERS REFORMES ENTRE SERVICES DE L'ETAT**

**Entre les soussignés**

La DRAAF PAYS DE LA LOIRE élisant domicile 5 rue F Giroud 44273 NANTES  
représentée par Didier GUEUDIN, Secrétaire Général,  
ci-après dénommé le SERVICE CEDANT,

*D'une part,*

et

La DREAL PAYS DE LA LOIRE, élisant domicile 5 rue F Giroud 44263 NANTES,  
représentée par Kathy DELEPLANQUE, Secrétaire Générale,  
ci-après dénommé le SERVICE CESSIONNAIRE

*d'autre part,*

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Cette convention a pour objet de procéder au transfert des biens désignés ci-après au profit du service cessionnaire et d'autoriser l'enlèvement sur leur lieu de dépôt. Ce transfert est consenti et accepté sous les conditions suivantes.

**1/ Description des biens**

Les biens désignés ci-après demeureront sous la garde et la responsabilité du service cédant jusqu'à leur enlèvement.

Désignation	Quantité	Lieu de dépôt	Date d'enlèvement
- bureaux	3	5 rue F Giroud Nantes	04/09/2023
- caissons	3		
- dessus d'armoire	3		
- armoires hautes	2		
- vestiaires	6		

**2/ Etat des matériels - absence de garantie**

Le cessionnaire prend les biens cédés dans l'état où ils se trouvent et s'engage expressément à n'exercer aucun recours en garantie contre le cédant, notamment en cas de défaut, apparent ou caché, que pourraient comporter les biens alloués.

**3/ Enlèvement des biens - Transfert de propriété**


La convention emporte autorisation d'enlèvement par le cessionnaire sur le lieu de dépôt des matériels concernés tel qu'il est précisé au paragraphe 1 de la présente convention.

L'enlèvement de la totalité des biens cédés aura lieu sur présentation d'un exemplaire

original de la convention au cédant et devra être effectué à la date fixée par les parties.

Le transfert de propriété des biens cédés au profit du cessionnaire interviendra à la date de l'enlèvement effectif.

Fait le 17/08/2023

Le représentant du service cessionnaire	Le représentant du service cédant  Le Secrétaire Général  Didier GUEUDIN
---	--